Informations importantes

Absences

Le parent a la responsabilité de déclarer l'absence de son enfant avant le début des classes. Voici les trois possibilités :

- En utilisant la plate-forme Mozaïk Portail parents;
- En laissant un message téléphonique au secrétariat (450-670-0162, poste 0);
- En écrivant un courriel à l'adresse suivante : marcelle_robidoux@csmv.qc.ca

Politique de retard aux arrivées (matins et retours du dîner)

La ponctualité est une dimension importante du quotidien. Les enseignants profitent de ce temps pour accueillir votre enfant, faire vivre et instaurer les routines. Plusieurs informations relatives à la journée sont données à cet instant. Lorsque votre enfant arrive en retard, cela perturbe le fonctionnement de la classe, car l'enseignant doit trouver un autre moment pour lui donner ces informations. Le respect de l'horaire est essentiel pour sa réussite.

Voici les modalités de la politique

- ☆ Après 10 retards, l'enseignant titulaire enverra un courriel aux parents.
- ☆ Après 5 autres retards, un appel sera fait à la maison par l'enseignant titulaire.
- ☆ Après 5 autres retards, les parents seront convoqués par la direction pour une rencontre.

Politique de retard sur l'heure du diner pour les élèves qui ne dinent pas à l'école

Pour les élèves qui ne marchent pas seuls, les parents doivent se présenter à 11h25 pour venir chercher leur(s) enfant(s) à la sortie de la cour d'école. En cas de retard, l'enfant est dirigé au SDG. Des frais seront chargés. Un appel est fait auprès de la famille.

Politique de retard après les heures de classe

Pour les élèves qui ne marchent pas seuls, les parents doivent se présenter à l'école pour venir chercher leur enfant, il est important d'arriver avant le moment où les portes des clôtures sont fermées :

- ☆ 14h05 pour le préscolaire;
- ☆ 15h15 pour le primaire.

Si le parent est en retard, l'élève est dirigé au SDG. Des frais seront chargés.

Alimentation

Tous les jours, il est de la responsabilité des parents de fournir une collation santé qui se mange rapidement en classe. L'alimentation équilibrée aide à la concentration et ainsi améliore le rendement scolaire. À l'école Marcelle-Robidoux, nous favorisons les repas et les collations santé.

Comme certains enfants souffrent d'allergies alimentaires, parfois même très sévères (noix, arachides), nous demandons d'éviter ces aliments à l'école.

La gomme et les friandises sont interdites à l'école.

Code vestimentaire

Je me présente à l'école dans une tenue adaptée au milieu scolaire et qui tient compte de la température. Mes vêtements sont propres et n'affichent pas d'idées sexistes, racistes, violentes ou dégradantes.
Je porte des souliers ou des sandales sécuritaires dans l'école ; pas de sandales de plage ni de souliers à semelles compensées. Lors d'activité physique, le port des souliers de course sécuritaires est obligatoire.

Dès qu'il y a de la neige : Les élèves doivent obligatoirement avoir des bottes de neige. Nous recommandons d'habiller les élèves en fonction de la température. Toutefois, si votre enfant souhaite jouer dans la neige, il doit obligatoirement être habillé en conséquence : pantalons de neige, tuque, gants ou mitaines.

Lors des cours d'éducation physique :
Maternelle à la 2e année Les jours où à l'horaire il y a des cours d'éducation physique, **j'arrive à l'école** en tenue sportive (chaussures de sport, chandail à manches courtes et des pantalons de sport).
3e à la 6e année Je porte une tenue sportive (chaussures de sport, chandail à manches courtes et des shorts). Cependant, pour une question d'hygiène, je dois me changer à l'école. Mes vêtements doivent être bien identifiés et je dois les placer dans un sac également bien identifié à mon nom.

Objets personnels :

Seuls les objets nécessaires à l'école sont acceptés SAUF lors d'activités spéciales nécessitant un message de l'enseignant(e) ou du service de garde. Veuillez noter que l'école n'est pas responsable en cas de bris, de perte ou de vol des objets personnels.

Cellulaire et autres appareils technologiques:

Étant donné la directive ministérielle de l'utilisation du cellulaire et des autres appareils mobiles personnels, les téléphones cellulaires et montres intelligentes sont interdits en tout temps à l'école Marcelle-Robidoux, sur le terrain de l'école ainsi qu'à l'extérieur lors d'activités scolaires. En cas du non-respect du comportement attendu, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Avertissement à l'élève et au parent
- Confiscation de l'appareil jusqu'à la fin des classes
- Confiscation de l'appareil et appel au parent afin qu'il vienne récupérer l'appareil
- Signature d'un contrat d'engagement

Lors de l'utilisation d'un appareil technologique, dans le cadre d'une activité à l'école ou en dehors de l'école, nous tenons à rappeler qu'il est essentiel de respecter le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école. Ce droit doit être respecté en obtenant le consentement de la personne, ou de son parent ou tuteur, avant de capter son image ou sa voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.

À l'école MARCELLE-ROBIDOUX, je réfléchis avant d'agir.

Les règles de conduite de mon école favorisent mon apprentissage du vivre-ensemble. Elles m'invitent à adopter des comportements responsables et sécuritaires, empreints de civisme et de respect. Par conséquent, je suis informé qu'à l'école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont strictement interdites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé (médias sociaux, transport scolaire, déplacements vers la maison). Selon la nature du geste commis, une conséquence sera appliquée. Elle tiendra compte de la gravité du geste, de sa récurrence ou de la fréquence d'autres comportements d'intimidation ou de violence de nature différente.

En ce sens, les règles de conduite me seront d'abord enseignées, puis travaillées tout au long de l'année pour concrétiser ces valeurs et m'amener à m'épanouir et à être un citoyen responsable. Les enseignements sont appuyés par l'approche des écoles positives et bienveillantes et ainsi :

- ✯ assurer mon bien-être et celui des autres qui m'entourent;
- ✯ assurer ma sécurité physique et affective et ceux des autres qui m'entourent;
- ✯ prévenir les gestes de violence et d'intimidation.

<table>
<tr><th>Valeurs</th><th>Règles</th><th>Justifications</th></tr>
<tr><td rowspan="2">RESPECT</td><td>1. Je respecte les autres en gestes et en paroles.</td><td>• Pour être bien, en confiance et en sécurité.
• Pour favoriser l’ouverture aux différences.
• Pour avoir des relations positives avec l’entourage.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Exemples de comportements attendus :
• Je respecte l’autorité du personnel de l’école ;
• Je suis courtois et poli en tout temps, dans mes gestes et mes paroles ;
• J’utilise « Madame » ou « Monsieur » pour m’adresser aux adultes de l’école ;
• Je vouvoie le personnel de l’école.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">SÉCURITÉ</td><td>2. Je joue, j’agis et je me déplace de façon calme et sécuritaire.</td><td>• Pour favoriser ma sécurité et celle des autres.
• Pour éviter les accidents et les conflits.
• Pour vivre dans un climat calme et agréable.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Exemples de comportements attendus :
• Durant les heures de classe, je me déplace en silence et en marchant ;
• Je respecte les règles de la cour d’école ;
• Je donne ma présence au service de garde.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">RESPONSABILITÉ</td><td>3. Je prends soin de mon environnement (matériel, infrastructure et équipements de l’école).</td><td>• Pour vivre dans un milieu propre et agréable.
• Pour assurer ma sécurité.
• Pour profiter du matériel en bon état.
• Pour éviter le gaspillage.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Exemples de comportements attendus :
• J’utilise le matériel avec délicatesse ;
• Je range le matériel à l’endroit prévu.</td></tr>
<tr><td>4. Je respecte l’horaire de l’école.</td><td>• Pour donner à tous les chances de réussir.
• Pour assurer le bon fonctionnement de l’école.
• Pour maximiser le temps des apprentissages.
• Pour assurer ma sécurité.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Exemples de comportements attendus :
• En début de journée, je suis prêt à travailler au son de la cloche ;
• Lors de la récréation, je vais me placer en rang au son de la cloche ;
• Je remets mes devoirs et travaux à la date prévue.</td></tr>
</table>

Tous les adultes de l'école peuvent intervenir pour m'aider à respecter les règles de conduite.

Lorsque je respecte les règles et j'adopte les comportements attendus, je peux recevoir :	Lorsque je ne respecte pas les règles, je n'adopte pas le comportement attendu, l'intervenant m'aide et me soutient en :
• Des félicitations; • Des privilèges; • Des messages dans mon agenda. • Du renforcement positif reconnaissant mes efforts; **Ainsi,** **je reconnais mes efforts,** **je suis fier de moi et** **je vis des réussites.**	• me rappelant et me questionnant sur la règle et ses raisons; • m'enseignant le comportement attendu; • effectuant un retour avec moi; • effectuant une recherche de solutions avec moi. • me donnant une conséquence en lien avec mon comportement; • m'accompagnant dans ma réflexion individuelle; • informant mon titulaire ou mon éducatrice; • communiquant au besoin avec mes parents par écrit ou autrement. • coordonnant l'élaboration d'un plan d'aide; • communiquant avec mes parents pour les informer et les impliquer dans mon plan d'aide; • me rencontrant avec mes parents pour assurer un suivi du plan d'aide.

À l'école MARCELLE-ROBIDOUX, la nature, la gravité et la fréquence d'un manquement guident l'adulte dans le choix des conséquences et des gestes réparateurs :

Exemples de conséquences	Exemples de gestes réparateurs
• Avertissement (verbal ou écrit) • Rencontre avec le titulaire • Excuses verbales ou écrites • Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant • Reprise du temps perdu (retenue après les heures de cours) • Retrait de privilèges • Retrait du groupe dans un endroit approprié • Remboursement ou remplacement du matériel • Réflexion écrite et/ou contrat d'engagement • Rencontre avec une personne-ressource de l'école • Rencontre avec la direction • Soutien individuel à fréquence rapprochée par un intervenant • Suspension interne • Suspension externe • Plainte policière • Autres	• Rassurer la victime qui a peur (verbalement ou par écrit). • Faire une carte (de souhaits) accompagnée d'un texte. • Donner un dessin, un bricolage. • Faire une surprise agréable. • Rendre un service. • Présenter des excuses écrites ou verbales (en privé ou en public) en présentant les faits, le dérangement occasionné, en étant conscient du tort causé, en présentant son intention et en sécurisant la victime) • Faire des affiches (illustrations) sur la règle manquée. • Avertir soi-même ses parents du geste posé (écrit ou verbal). • Participer à une rencontre en présence des personnes concernées. • Aider à faire une tâche, un travail ou un devoir. • Assumer une tâche de la victime. • Rédiger une réflexion sur ce qui s'est passé et la présenter aux personnes concernées. • Lire un texte relié à la situation et expliquer (verbalement ou par écrit) ce qui est compris. • Se retirer volontairement d'un endroit ou d'une activité plaisante. • Rétablir publiquement la réputation d'une personne.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

À la demande du gouvernement du Québec, les écoles ont dû inclure les violences à caractère sexuel ainsi que la violence liée à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale dans leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Chaque école a le devoir de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence. Vous pourrez retrouver le document du plan de lutte sur notre site Internet au : http://sacre-coeur.ecoles.csmv.qc.ca/parents/plan-de-lutte-contre-lintimidation-et-la-violence/

CONFLIT, VIOLENCE OU INTIMIDATION?

Conflit	Violence	Intimidation
Opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entrainer des gestes de violence. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation. "adapté de : Diane PRUD'HOMME, Violence entre enfants : casse-tête pour les parents, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2008."	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, art. 13).	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, art.13).

Violence à caractère sexuel

La Loi sur l'instruction publique ne définit pas la violence à caractère sexuel. Néanmoins, il est suggéré de se référer au texte suivant :

La notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur [RLRQ, chapitre P-22.1])

Violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle visant notamment à discriminer ou à exclure, exercée intentionnellement contre une personne, et explicitement liée à la couleur, l'origine ethnique ou nationale ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Adaptée de la LIP, art. 13.1)

CARACTÉRISTIQUES de la VIOLENCE, de l'INTIMIDATION et D'UN CONFLIT

INTIMIDATION	L'intimidation est ***répétitive*** et peut être directe ou indirecte, c'est-à-dire : ➜ Exclure une personne du groupe. ➜ L'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet. ➜ Diffuser des secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis. ➜ Sentiment de détresse chez la victime. ➜ Rapport de force inégale. L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (téléphone cellulaire, texte, messagerie instantanée, courriel, Internet) : CYBERINTIMIDATION.
VIOLENCE	La violence est toujours ***intentionnelle***, c'est-à-dire : ➜ Elle se manifeste généralement par des gestes tels que bousculades, coups, batailles ou morsures causant des blessures corporelles, mais aussi psychologiques aux victimes. ➜ La violence verbale (**non répétitive**) est celle qui s'entend et qui blesse tout autant : injures, sarcasmes, propos médisants, etc.
CONFLIT	Le conflit est toujours ***ponctuel***, c'est-à-dire : ➜ C'est un affrontement qui implique généralement des opposants de forces égales. ➜ C'est une mésentente ou un désaccord entre deux personnes.

Violence ou intimidation ≠ conflit ou chicane
Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prennent fin dans un délai raisonnable.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE!

- ➜ La direction de l'école, les membres du personnel, le conseil d'établissement, le comité d'élèves, les parents et les élèves.
- ➜ Le centre de services scolaire, les transporteurs, les services de police, le réseau de la santé et des services sociaux, le Protecteur de l'élève.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Pour vivre en harmonie, à l'école MARCELLE-ROBIDOUX, il est nécessaire d'avoir des règles de conduite connues et respectées de tous. L'école sera alors un endroit où il fait bon vivre et où on se sent bien et en sécurité.

Tu as droit au respect et tu as le devoir de respecter les personnes et les choses qui t'entourent.
➜ **Je m'engage à respecter les règles de conduite de mon école en tout temps et peu importe le moyen utilisé (en ligne et hors ligne).**
➜ **Je m'engage à avoir un comportement empreint de civisme en tout temps.**

Signature de l'élève: _____ Date: _____

Comme parents, nous avons pris connaissance des règles de conduite avec notre enfant. Nous apposons notre signature et inciterons notre enfant à respecter ces règles.

Signature d'un parent: _____ Date: _____

SOI : Suivi des **O**bservations **et I**nterventions

Les observations et les interventions des intervenants sont compilées sur la plateforme MOZAIK Portail parents. La mise à jour est faite en fin de journée quotidiennement dès 17h00. Les parents qui utilisent l'application mobile "mParent" recevront aussi une notification de message à 17h00. Ainsi, vous verrez les comportements positifs et ceux qui sont à revoir avec votre enfant. Nous vous encourageons à l'accompagner, le féliciter et à l'encourager à faire de bonnes actions.

Voici un exemple de ce que vous pourrez voir sur la plateforme :

